



Deménagement et permis de conduire

Par **perlek**, le **16/09/2013** à **12:07**

bonjour

je me suis inscrite a une auto ecole et déjà versée 300E.entre temps j'ai demenagé sans avoir encore une seule fois fait une leçon de code ou conduite. j'ai récupéré mon dossier sans problème mais n'ont pas voulu me restituer les 300€.

il y a quelques jours, je retombe sur ce contrat et je m'aperçois qu'il stipule les exceptions pour être remboursée, et là je lis si déménagement a plus de 20km c'est remboursable. le hic c'est que je me suis inscrite chez eux vers mai 2010, suis je toujours dans les temps pour faire valoir mes droits ?

merci